

alors que le marché ne s'accroissait que de 2,3 % par année. De plus, en 1983 et en 1984, les importations ont augmenté de 26 et 16 % respectivement et, bien que le taux de croissance n'ait été que de 4 % en 1985, il a été de nouveau à la hausse pour atteindre 10 % en 1986. Hong Kong, Taïwan et la Corée représentent plus de 50 % de nos importations de vêtements. La politique relative à l'importation de textiles et de vêtements annoncée en juillet 1986 établissait plusieurs grands objectifs pour le contrôle des importations, afin de régler ce problème ainsi que d'autres questions connexes : ralentir le taux de croissance des importations, empêcher les hausses soudaines des importations, contrôler les importations de vêtements fabriqués avec des fibres végétales et établir une distinction entre les fournisseurs dominants et nouvellement industrialisés et les nouveaux pays exportateurs de moindre importance sur le marché canadien du textile et du vêtement. La politique prévoyait également une inspection vigoureuse des importations pour garantir leur conformité avec les règlements, ainsi qu'un programme de remise de droits pour les fabricants de chemises à col tailleur. En établissant la politique, le gouvernement rejetait l'utilisation des contrôles globaux à l'importation prévus à l'Article XIX du GATT pour se prévaloir des droits et des obligations prévus dans le cadre bilatéral de négociations du nouvel Arrangement multifibres (AMF).

En 1986, le Canada a engagé le processus de renégociation et de prorogation de 22 arrangements bilatéraux sur les textiles qui devaient venir à échéance à la fin de 1986. En outre, un nouvel arrangement de cinq ans a été conclu avec le Vietnam, et les importations de vêtements depuis la Corée du Nord ont été contingentées. En mars 1987, toutes les renégociations avaient été achevées, sauf une, portant à 24 le nombre total des arrangements bilatéraux. Les arrangements ainsi renégociés incluent les éléments de la politique, tels qu'une meilleure couverture des fibres, des dispositions visant à prévenir les augmentations subites des importations et des clauses prévoyant le contrôle des articles non assujettis à des restrictions. Ils permettent également de modérer davantage le taux de croissance des importations.

Intensification du commerce international

Produits agricoles, halieutiques et alimentaires

La Direction générale de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires joue un rôle de coordination et de leadership pour les activités du gouvernement fédéral relatives au commerce international de tous les produits agricoles, halieutiques et alimentaires, à l'exception des céréales et des oléagineux (*Voir ci-après*). Dans le domaine de l'expansion des marchés d'exportation, la Direction générale a participé à plus de 75 plans de promotion allant de la promotion de troupeaux reproducteurs canadiens en Chine à celle d'aliments transformés en Europe et au Japon. Elle a coparrainé, avec Agriculture Canada et l'ACDI, une réunion qui, sous le thème « Le défi chinois », a rassemblé 150 représentants d'organismes agricoles et agro-alimentaires canadiens qui ont échangé leurs vues sur les priorités et la stratégie à adopter pour les activités futures de commercialisation en Chine. Elle a

coordonné la préparation d'une stratégie de commercialisation des exportations en Chine pour le secteur agro-alimentaire, sous l'égide du Comité interministériel de l'expansion du commerce international des produits agro-alimentaires.

Le rapport, intitulé « The Agri-Food Market in China : How Can We Improve Canada's Export Performance », expose les vues des Affaires extérieures, d'Agriculture Canada, du ministère de l'Expansion industrielle régionale et de l'ACDI. Des consultations avec les provinces et le secteur privé sont prévues pour en savoir davantage sur ce projet de stratégie. La préparation de stratégies de commercialisation pour le Mexique et la Corée du Sud a été amorcée et le travail devrait être achevé en 1987-1988.

La Direction générale a organisé une conférence à l'intention des exportateurs canadiens en rapport avec Food Pacific '86 à Vancouver. Les agents de 31 délégations affectés au commerce des produits agro-alimentaires ont mené plus de 700 entrevues avec des représentants d'entreprises agro-alimentaires canadiennes. Quelque 130 entreprises y ont participé, principalement des petites et des moyennes entreprises de toutes les régions du Canada. La conférence a mené à d'importantes activités d'exportation, alors que des relations ont été établies avec des agents et que des ventes ont été réalisées sur de nouveaux marchés. À Food Pacific '86, la Direction générale a également participé à une exposition et à un kiosque d'information doté d'une base de données informatisée qui recensait quelque 2 500 exportateurs canadiens et qui a servi de référence aux acheteurs étrangers visitant l'exposition et souhaitant entrer en communication avec des sociétés non représentées à l'exposition.

La Direction générale a mis en branle son programme « Avis aux acheteurs » pour mieux faire connaître les produits agro-alimentaires et halieutiques canadiens en informant les acheteurs américains éventuels de ce que les exportateurs canadiens peuvent leur vendre et à quelles conditions.

La Direction générale a organisé à nouveau une rencontre des représentants des gouvernements provinciaux et des agents régionaux du MEIR qui s'occupent de la promotion des marchés pour le secteur des produits agro-alimentaires et halieutiques. Cette activité annuelle est conçue pour améliorer la coordination et les communications entre les ministères provinciaux et fédéraux s'occupant de promotion des exportations agro-alimentaires. Agriculture Canada et Pêches et Océans Canada, de même que le ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) y ont participé.

La Direction générale est chargée de gérer le programme canadien de rapports et de renseignements sur le marché des produits agro-alimentaires, pour lequel 149 rapports sont prévus pour répondre à la demande des missions canadiennes à l'étranger. De plus, quelque 130 rapports spéciaux hors série sont reçus chaque année : on y trouve divers renseignements sur le marché ainsi que des analyses sur les activités de nos concurrents. La Direction générale distribue ces rapports à Agriculture Canada, aux gouvernements provinciaux, à la Commission canadienne du blé, au Conseil des grains du Canada et à d'autres organismes similaires. La Direction générale a effectué cette année un